



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LA
SOCIETE I3F - LOCAUX SITUES 6, ALLEE
CHARLES V**

**DÉCISION N° AU-19-506
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de créer un espace de coworking destiné à accueillir des entreprises individuelles et des très petites entreprises contribuant ainsi au dynamisme de son territoire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société I3F de mettre à disposition de la ville des locaux lui appartenant d'une superficie de 171 M² situés dans l'immeuble sis, 6, allée Charles V afin de créer un espace de coworking favorisant le dynamisme de son tissu économique tout en répondant aux besoins et attentes des entreprises et entrepreneurs en terme de flexibilité et de développement durable ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail avec la société immobilière I3F pour des locaux sis 6 allée Charles V, aux conditions suivantes :

Durée : 10 ans à compter du 1^{er} aout 2019,

Montant de la redevance d'occupation annuel hors taxes, hors charges : 18 250 euros ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191216-lmc1H7012H1-AR Date de réception en Préfecture : 16/12/2019 Date de Publication : 16/12/2019
